



ANTICIPER



ANTICIPER

ROB24

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
BUDGET PRINCIPAL



SYNTHÉTISER



Préambule, Contexte & Obligations légales du

Rapport sur les Orientations budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe " a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires** ;
- les **engagements pluriannuels** ;
- la **structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB, et la délibération qui s'y rapporte, sont transmis au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

A noter que cela doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

Sommaire

I Les finances nationales

1. **Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024**
 - a. Un contexte macroéconomique
 - b. une trajectoire de maîtrise des finances publiques
2. **Les mesures impactant les collectivités locales**
 - a. Les principales mesures
 - b. Les mesures complémentaires
 - c. Le prolongement du filet de sécurité énergétique

II La situation financière de la collectivité fin 2023

1. **La section de fonctionnement**
2. **Le programme d'investissement et son mode de financement**

III Les orientations budgétaires pour 2024

1. **La section de fonctionnement**
2. **Les orientations en matière d'investissement pour 2024**

IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2024 : un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2024

I Les finances nationales

1 - Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024.

Le projet de Loi de Finances a été publié au journal officiel du 30 décembre 2023, voici les principales annonces :

A – le contexte macroéconomique :

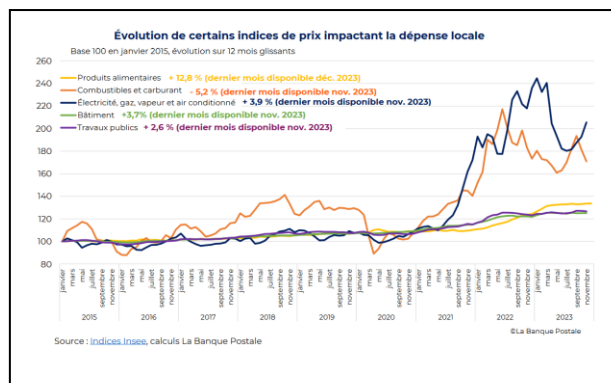
Selon les sources (Gouvernement, Commission Européenne, OCDE, Insee et Banque de France) les premières estimations donnent un taux de croissance pour l'année 2023 aux alentours de **+1 %**.

La note de présentation du PLF par le gouvernement prévoit une progression à **+1,4 %** pour 2024. De son côté la Banque de France anticipe plutôt une croissance stable avec **+0,9 %**.

L'inflation (IPCH) est anticipée à **+4,9 %** par le gouvernement pour 2023 contre **+5,8 %** la Banque de France.

Les deux positions s'alignent sur une progression anticipée pour 2024 à **+2,6%**. Enfin, le taux de chômage anticipé à **7,2 %** par la Banque de France est en légère hausse pour 2024 avec **7,5 %**.

Le déficit 2023 est anticipé à **4,9 %** du PIB en 2023 par le Gouvernement avec un objectif de **4,4 %** pour 2024. Cette amélioration est expliquée par la fin progressive des mécanismes d'aides aux ménages et aux entreprises de ces dernières années et notamment les mesures de compensation de hausse des coûts de l'énergie. L'objectif final de la LPFP 2023-2027 étant de repasser sous la barre des **3 %**.



B – Une trajectoire de maîtrise des finances publiques.

Le PLF 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de 16 Md € :

- 10 Md € issus de la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie,
- 5,5 Md € issus de la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi,
- des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques,
- des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture,
- suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (il représentait 41 M€ en 2022-2023) (finalement repoussé en 2025 par un amendement après adoption au 49.3 de la seconde partie du PLF)

• Dans ce même objectif de maîtrise, le PLF 2024 prévoit l'échelonnement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui devait initialement être effective dès 2024 ; la disparition totale interviendra en 2027. Cependant cela n'a pas d'impact

pour les collectivités locales qui se sont déjà vu retirer intégralement le produit de cet impôt. Intercommunalités de France demande notamment au travers d'un amendement, à ce que la croissance du produit global de CVAE pendant cette période soit rendue publique et intégrée aux mécanismes de compensation à destination du bloc local.

- Le bouclier tarifaire pour les collectivités employant moins de 10 ETP, avec moins de 2 M€ de recettes et un contrat de puissance inférieur à 36KVa est cependant maintenu. Il est important de noter que la commune n'a jamais bénéficié de ce bouclier.

Le constat est tel que l'absence de soutien de l'Etat sur la flambée des énergies dont les prix ont doublé depuis 2019 coûte près de 850 000 euros à la collectivité.

Enfin, on pourra noter que les évolutions de la fiscalité locales privent la Ville de toute augmentation de recettes liées au développement de son attractivité, à travers le développement économique (après la suppression de la taxe professionnelle en 2010, suppression de la Contribution Foncière des Entreprises en 2023 et 2024, et suppression progressive de la CVAE), et l'augmentation de l'offre de logements.

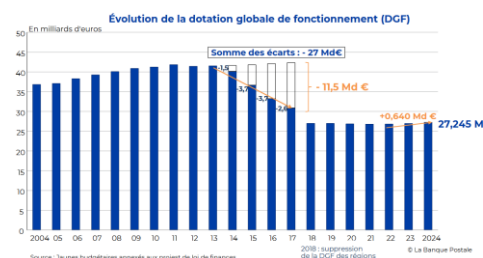
2 – Les mesures impactant les collectivités locales.

A – Les principales mesures.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

Le PLF 2024 prévoit un abondement des dotations à hauteur de 220 M€ nets (contre 320 M€ en LF 2023) :

- + 190 M€ nets pour la DGF des Communes avec :
 - + 100 M€ sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
 - + 90 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- + 90 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI avec :
 - + 30 M€ d'abondement nets,
 - + 60 M€ prélevés sur la Dotation de Compensation (DC)



Concernant la poursuite du soutien à l'investissement local :

Les différentes dotations de soutien à l'investissement (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation Politique de la Ville (DPV), Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)) sont maintenues à leur niveau pour un total de 2 Md €.

Toutefois, ce soutien à l'investissement local passe par le renforcement du verdissement de ces dotations :

- 30 % des projets financés par la DSIL devront être favorables à l'environnement
- 25 % des projets financés par la DSID devront être favorables à l'environnement
- 20 % des projets financés par la DETR devront être favorables à l'environnement

Dans le cadre de la préparation des Jeux de Paris 2024 et des projets de renaturation, l'éligibilité au FCTVA est étendue aux dépenses d'aménagement de terrains, ce qui devrait représenter 250 M€.

Le Fonds Vert est abondé à hauteur de 2,5 Md€.

La dotation biodiversité est doublée pour atteindre 100 M€ et devient la dotation de soutien aux aménités rurales.

Concernant la fiscalité locale :

La revalorisation annuelle des valeurs locatives dépendra de l'inflation constatée en fin d'exercice 2023. Elle est attendue en baisse par rapport à la progression exceptionnelle constatée en LF 2023. Les premières estimations évoquent une progression de l'ordre de + 4 % à + 4,5 % (INSEE, Banque de France). La valeur finale sera fixée fin novembre et communiquée début décembre par l'INSEE.

Dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, une compensation va être instituée afin de combler la perte qui résulterait du passage à la majoration de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) par rapport au produit perçu de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). En effet, en zone tendue la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) perçue par l'État se substitue à la THLV perçue par la commune, or la majoration de THRS ne permet pas toujours de compenser cette perte.

B – Les mesures complémentaires.

Dispositif d'exonération sur les taxes foncières :

- L'article 6 du PLF 2024 prévoit une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25 ans pour les logements sociaux anciens (>40ans) et ayant bénéficié d'une rénovation thermique leur permettant de passer des étiquettes de grade « F » ou « G » à « A » ou « B ». Les bailleurs sociaux seraient libérés du paiement de la taxe, sans compensation prévue pour les collectivités concernées.
- Ajout d'un amendement à la suite de l'adoption à l'article 49.3, le texte prévoit une exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en faveur des fonctions et associations d'utilité publique et d'intérêt général percevant des dons de mécénat. Sans compensation, cette exonération sera à la charge de la collectivité.

- Un amendement à l'article 7 prévoit un abattement de 30% de TFPB pour les logements sociaux situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- Enfin un amendement intégrant un article additionnel prévoit l'assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de faire varier librement entre eux les taux des TFPB, TFPNB et CFE (au niveau de l'EPCI).

Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants :

David Valence, député des Vosges à l'origine de la proposition précise : « l'objectif de ces amendements est de pouvoir valoriser les investissements verts au moment de la présentation du compte administratif dans l'exercice budgétaire réalisé ».

Un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » serait annexé au CA ou CFU de la collectivité. Limité aux dépenses d'investissement, le but est de pouvoir présenter la part des dépenses favorables et défavorables aux objectifs de transition écologique. Un décret viendra fixer le modèle de lecture retenu.

Application prévue sur l'analyse des comptes administratifs 2024 ce qui laisse le temps de la mise en place.

Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires :

Il était initialement prévu que le bénéfice du fonds soit divisé par deux dès cette année, puis supprimé pour la rentrée 2024.

Finalement les crédits pour l'année 2023-2024 ont été rétablis et l'amendement, présenté à nouveau par David Valence et retenu par le gouvernement, prévoit le report de la suppression à la rentrée 2025.

A retenir :

- Objectif d'économies de l'ordre de 16 Md € affiché dans le PLF 2024
- Fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût des énergies
- Maintien des dispositifs de soutien à l'investissement (DETR, DSIL, DPV, DSID) avec renforcement du verdissement des dotations (entre 20% et 30% des projets financés)
- Légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 220 M €
- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants

Enjeux de la commune :

- Absorber financièrement les objectifs d'économies annoncés dans le PLF 2024 sans amoindrir l'offre de services proposée aux administrés
- Trouver des leviers de financement dans un contexte où il est nécessaire d'investir

II La situation financière de la collectivité fin 2023

Les chiffres clés de 2023 :

- Population totale INSEE au 1^{er} janvier 2024 : **10 433**
- **63** associations subventionnées
- **1255** élèves accueillis dans les établissements maternels et primaires de la commune
- **124** stagiaires accueillis
- **13** Md'€ de dépenses de fonctionnement
- **6,3** M d'€ de dépenses d'investissement
- **13,4** M d'€ de recettes de fonctionnement
- **6,8** M d'€ de recettes d'investissement

Le Compte Administratif 2023 :

Les éléments ci-dessous concernent les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement, ainsi que les résultats cumulés :

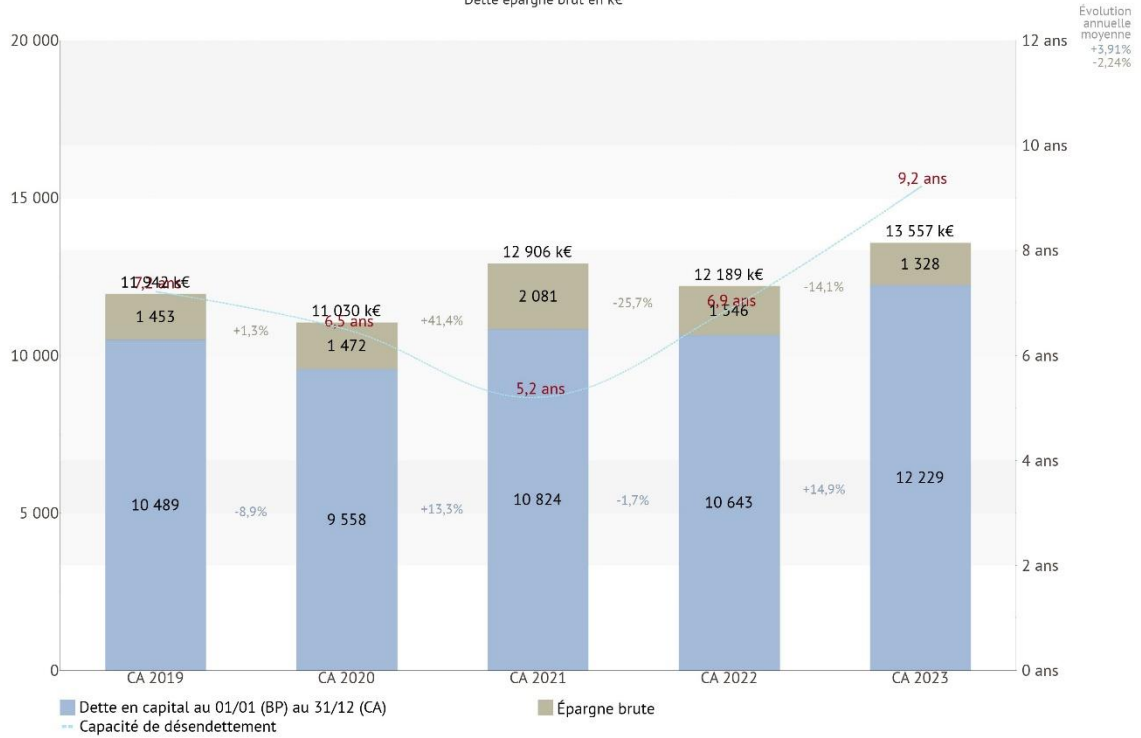
C.A provisoire 2023			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PREVU BP 2023 (+BS et DM)	DEPENSES	12 264 330,79 €	14 885 118,14 €
	RECETTES	12 265 330,79 €	14 929 375,94 €
REALISE 2023	DEPENSES	6 324 172,25 €	13 032 103,68 €
	RECETTES	6 878 864,56 €	13 437 039,70 €
RESULTATS 2023		554 692,31 €	404 936,02 €
RESULTATS CUMULES		-490 829,25 €	1 687 471,96 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			1 196 642,71 €

En 2023, la commune enregistre un excédent de fonctionnement de 404 936,02 € et un excédent d'investissement à hauteur de 554 692,31 €.

Il est à noter qu'à l'excédent de fonctionnement de la ville, s'ajoute celui du budget annexe « Maison de l'Initiative et de l'Animation (MIA) » de 173 K€. La section d'investissement quant à elle enregistre un résultat positif malgré la non-restitution d'une partie du FCTVA suite à la réforme liée à l'automatisation. Cela montre que la commune garde le cap dans un contexte inflationniste qui perdure.

Structure et gestion de la dette :

JEUMONT
Dette epargne brut en k€



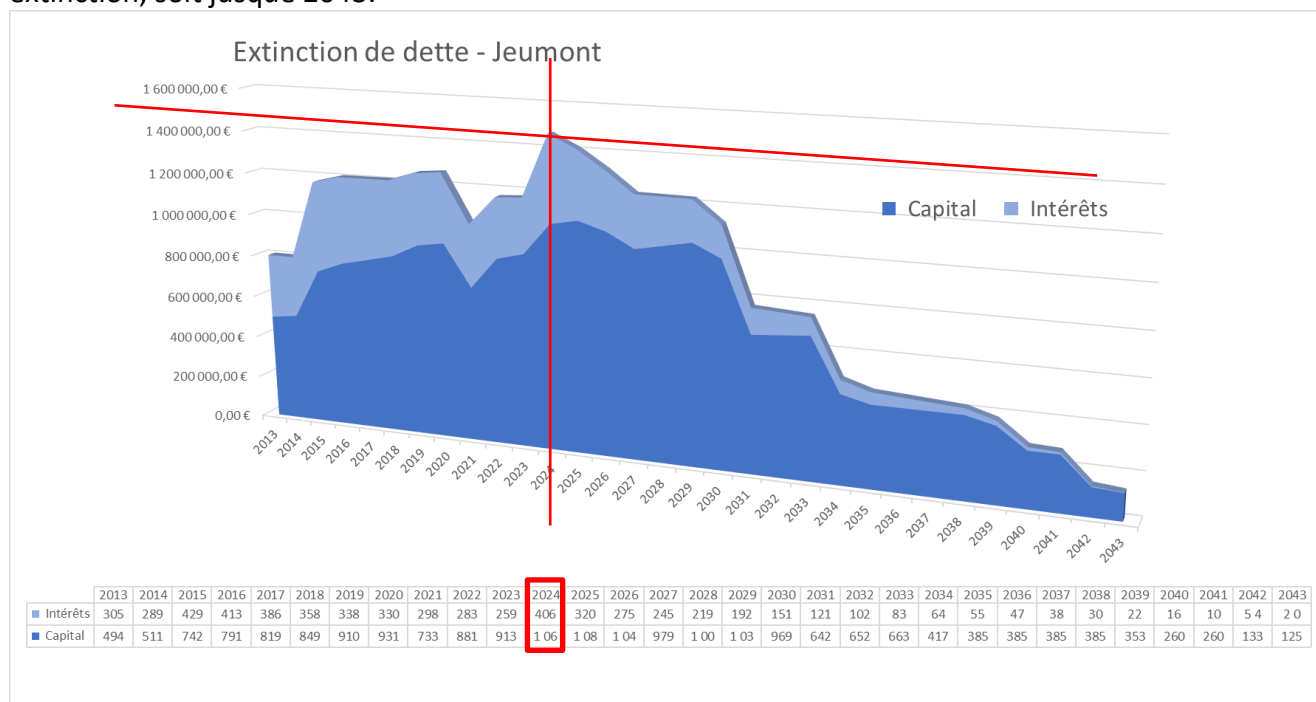
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA)	10 488 622,00 €	9 557 520,00 €	10 824 110,00 €	10 642 525,00 €	12 229 320,00 €
Épargne brute	1 453 463,00 €	1 472 396,00 €	2 081 463,00 €	1 546 400,00 €	1 327 806,00 €

La commune a poursuivi ses ambitions en termes d'investissement et de services à la population tout en assumant la forte hausse du coût des énergies, l'inflation, la revalorisation des agents (entre autres).

Tableau des emprunts

Période	Date de début	Date de fin	CRD initial	Echéance	
				Capital	Intérêt
2024	01/01/2024	31/12/2024	12 229 320,05 €	1 062 061,65 €	406 848,85 €
2025	01/01/2025	31/12/2025	11 167 258,40 €	1 086 948,68 €	320 305,76 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	10 080 309,72 €	1 047 912,39 €	275 121,65 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	9 032 397,33 €	979 937,23 €	245 570,05 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	8 052 460,10 €	1 004 465,91 €	219 609,33 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	7 047 994,19 €	1 030 076,38 €	192 130,24 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	6 017 917,81 €	969 514,97 €	151 625,85 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	5 048 402,84 €	642 206,10 €	121 000,90 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	4 406 196,74 €	652 800,79 €	102 614,45 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	3 753 395,95 €	663 832,43 €	83 312,83 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	3 089 563,52 €	417 063,52 €	64 691,89 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	2 672 500,00 €	385 000,00 €	55 769,85 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	2 287 500,00 €	385 000,00 €	47 331,85 €
2037	01/01/2037	31/12/2037	1 902 500,00 €	385 000,00 €	38 594,07 €
2038	01/01/2038	31/12/2038	1 517 500,00 €	385 000,00 €	30 262,56 €
2039	01/01/2039	31/12/2039	1 132 500,00 €	353 750,00 €	22 579,52 €
2040	01/01/2040	31/12/2040	778 750,00 €	260 000,00 €	16 099,07 €
2041	01/01/2041	31/12/2041	518 750,00 €	260 000,00 €	10 292,22 €
2042	01/01/2042	31/12/2042	258 750,00 €	133 750,00 €	5 471,52 €
2043	01/01/2043	31/12/2043	125 000,00 €	125 000,00 €	2 097,91 €
			91 118 966,65	12 229 320,05	2 411 330,37

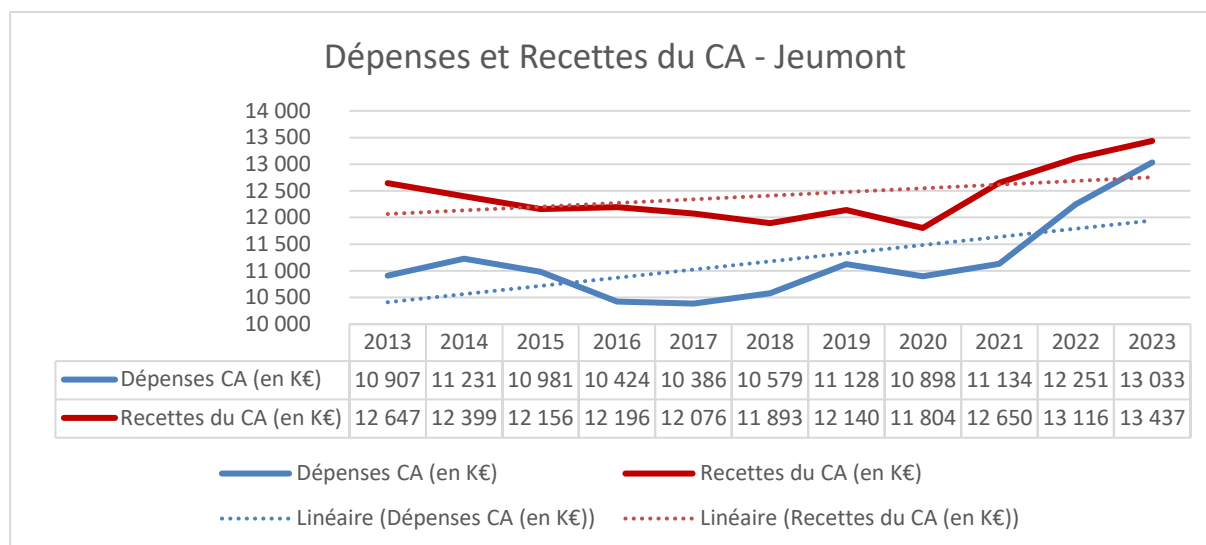
Le graphique ci-dessous permet de visualiser le niveau des différentes annuités jusqu'à leur extinction, soit jusque 2043.



L'enjeu est de garder la ligne de conduite instaurée depuis plusieurs années : investir en maîtrisant la dette. Les années 2024-2025 enregistrent un léger pic lié aux investissements en faveur de la transition énergétique. La commune retrouve son niveau d'endettement classique en 2026 pour aborder sereinement les investissements du prochain mandat.

1 - La section de fonctionnement

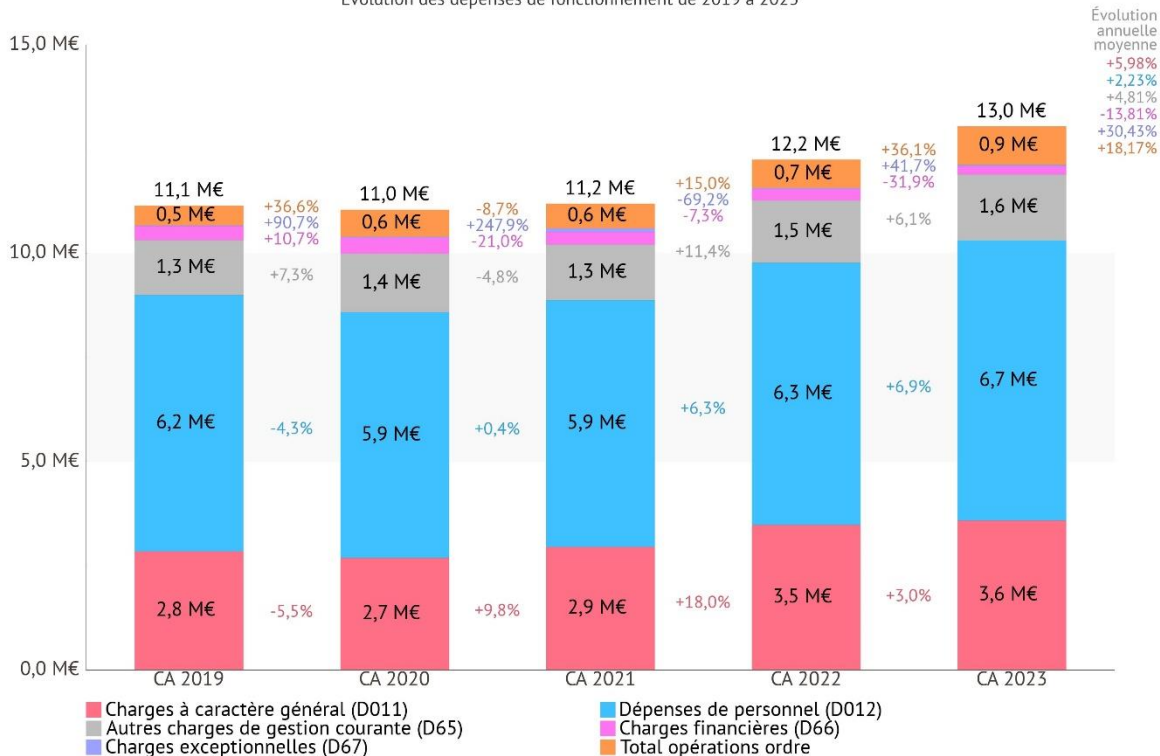
Evolution du fonctionnement de 2013 à 2023



2023 est une année particulièrement marquée par le contexte inflationniste et les violences urbaines qui ont touché la commune. La hausse des dépenses s'explique par la forte augmentation du prix des énergies, des matières premières, de l'alimentation. La volonté forte de la municipalité de ne pas augmenter la fiscalité ni le prix des services proposés à la population (cantines, location de salle, ...) en 2023 combiné à la baisse de recettes liée à la non-exploitation de la salle de bal ainsi que les reports des manifestations à la salle Montaigne expliquent en grande partie les résultats de 2023.

L'histogramme représenté ci-dessous permet de visualiser les évolutions majeures des principaux chapitres de dépenses de fonctionnement :

JEUMONT
Evolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2023

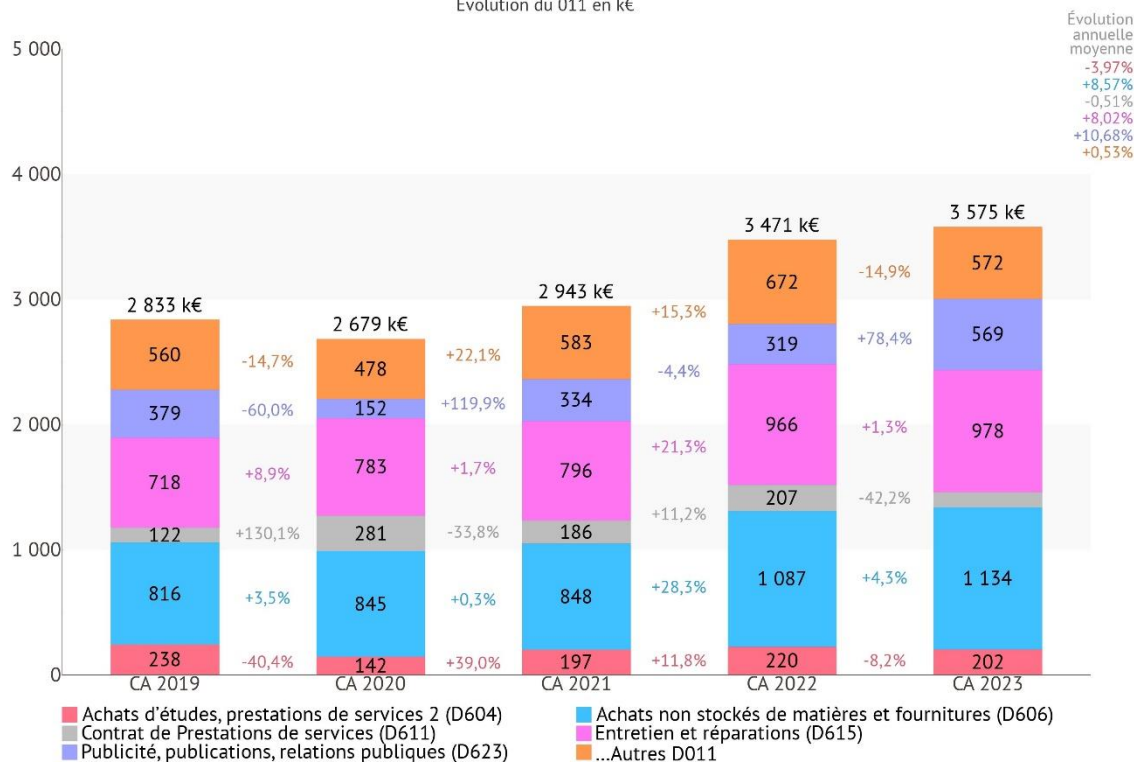


	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général (D011)	2 833 358,00 €	2 678 900,00 €	2 942 577,00 €	3 470 678,00 €	3 574 591,00 €
Dépenses de personnel (D012)	6 154 573,00 €	5 892 432,00 €	5 917 729,00 €	6 287 388,00 €	6 722 582,00 €
Autres charges de gestion courante (D65)	1 315 369,00 €	1 411 171,00 €	1 342 832,00 €	1 496 138,00 €	1 587 519,00 €
Charges financières (D66)	338 120,00 €	374 160,00 €	295 437,00 €	273 790,00 €	186 577,00 €
Charges exceptionnelles (D67)	13 119,00 €	25 022,00 €	87 041,00 €	26 804,00 €	37 967,00 €
Total opérations ordre	473 228,00 €	646 256,00 €	589 824,00 €	678 070,00 €	922 867,00 €

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la hausse des dépenses de fonctionnement se concentre principalement dans les chapitres 011, 012, 65 ainsi que les opérations d'ordres. Vous trouverez, ci-dessous, l'analyse de chacun de ces chapitres.

L'analyse du chapitre 011

JEUMONT
Evolution du 011 en k€



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Achats d'études, prestations de services 2 (D604)	237 714,00 €	141 682,00 €	196 997,00 €	220 235,00 €	202 191,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures (D606)	816 248,00 €	844 756,00 €	847 507,00 €	1 087 442,00 €	1 134 072,00 €
Contrat de Prestations de services (D611)	121 965,00 €	280 667,00 €	185 808,00 €	206 618,00 €	119 517,00 €
Entretien et réparations (D615)	718 383,00 €	782 506,00 €	795 781,00 €	965 602,00 €	977 924,00 €
Publicité, publications, relations publiques (D623)	379 081,00 €	151 741,00 €	333 601,00 €	318 822,00 €	568 881,00 €
...Autres D011	559 967,00 €	477 548,00 €	582 883,00 €	671 959,00 €	572 006,00 €

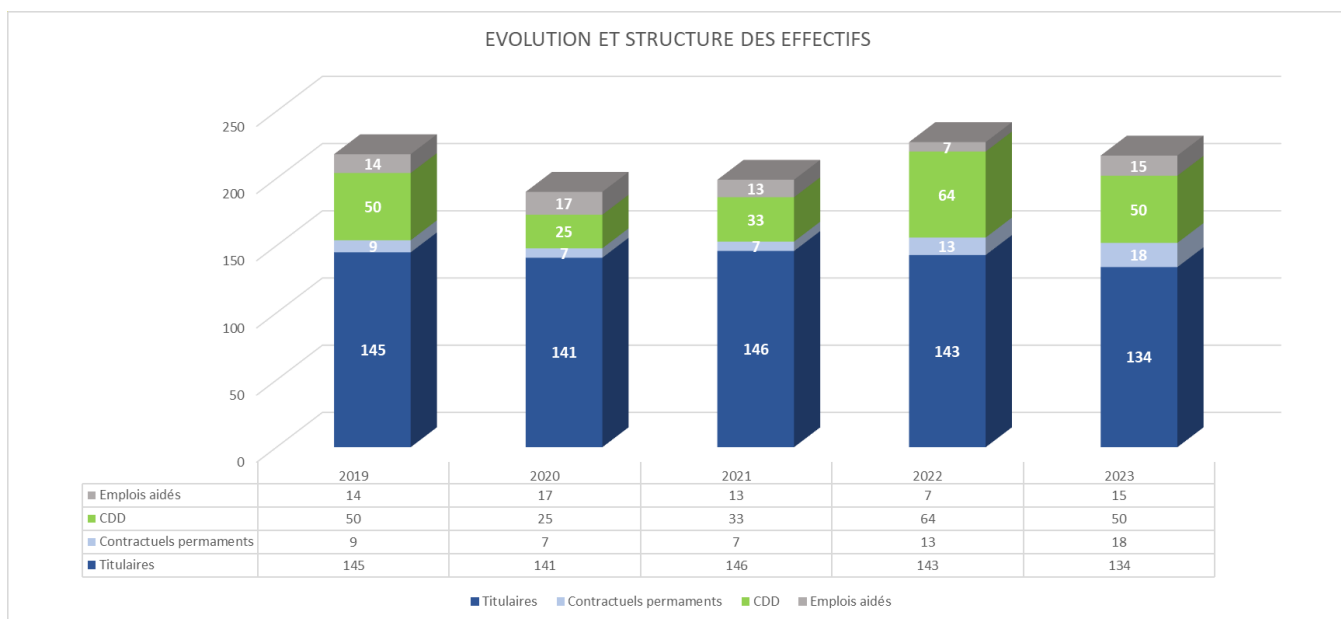
Sur les charges à caractère général (chapitre 011) (+103 K€ soit 3%), ce chapitre reste relativement stable grâce aux efforts fournis de maîtrise des dépenses dans un contexte inflationniste qui perdure depuis deux ans.

Sur les charges de personnel (chapitre 012) (+ 435 K€ soit +6,9%)

Une hausse des charges de personnel liée à :

- La valorisation du point d'indice de 1,5% depuis le 1^{er} juillet 2023 ainsi que l'impact de la valorisation de 2022 à hauteur de 3,5% ;
- La refonte des grilles indiciaires au 1^{er} mai 2023
- L'impact de la réforme des retraites : le report de certains départs avait été anticipé et les recrutements effectués avant le vote de la loi,
- L'augmentation du nombre d'agents éligibles à la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) ;
- Et le recrutement de contractuels pour pallier la diminution des contrats aidés

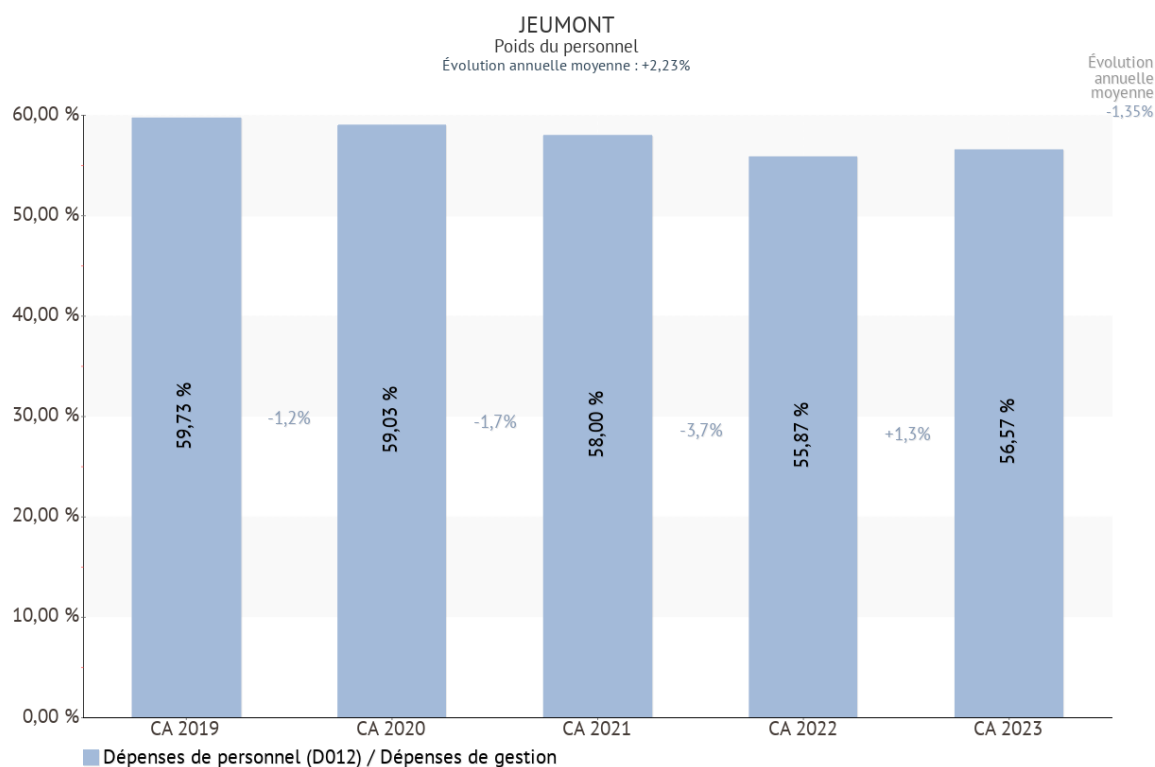
- Les baisses successives de financement de ces contrats, notamment dans les établissements scolaires.



EFFECTIFS	CATEG	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires/Stagiaires	CATEG A	3	5	9	3	4
	CATEG B	19	15	13	17	15
	CATEG C	123	121	124	123	115
	S/TOTAL	145	141	146	143	134
Contractuels permanents/contrats de projets	CATEG A	1	2	3	3	3
	CATEG B	7	5	4	8	10
	CATEG C	1	0	0	2	5
	S/TOTAL	9	7	7	13	18
CDD saisonnier/accroissement dont ACM	CATEG A	0	0	1	0	0
	CATEG B	3	8	5	0	1
	CATEG C	47	17	27	64	49
	S/TOTAL	50	25	33	64	50
Emplois aidés (CUI-CAE-PEC)	S/TOTAL	14	17	13	7	15
APPRENTIES	S/TOTAL	0	2	2	2	2
TOTAL EFFECTIFS	TOTAL	218	190	199	227	219
Masse RH						
TOTAL en €		5 995 358,00 €	5 686 881,00 €	5 668 290,08 €	6 180 295,19 €	6 718 009,99 €
Régime IND (total en €)		241 716,54 €	226 325,22 €	250 931,35 €	326 020,38 €	347 511,28 €
iHTS en €		120 041,27 €	72 850,78 €	105 145 59 €	124 964,18 €	143 680,09 €
NBi en Nb agents		93	91	91	80	87

Le nombre d'agents reste stable entre 2022 et 2023 alors que le niveau de service augmente à travers notamment le centre social, par exemple.

Ce tableau conforte également les explications ci-dessus relatives à la hausse de la masse salariale entre 2022 et 2023, soit la série de mesures gouvernementales sans compensation.



Sur les autres charges (chapitre 65) (+91 K€ soit 3,46 %) une augmentation qui s'explique par la volonté de la municipalité de toujours accompagner le tissu associatif ainsi que la Caisse des Ecoles (+ 38K€).

Sur les charges financières (chapitre 66) (-87 K€)

Sur les charges exceptionnelles (chapitre 67) (+11 K€) une augmentation qui s'explique par la distribution des kits de rentrée scolaire aux élèves des écoles élémentaires de la commune.

Sur les opérations d'ordres (chapitre 042) (+244 K€)

En 2023, la municipalité, grâce à son budget de fonctionnement :

a poursuivi le développement de ses instances de démocratie participative : notamment en reconduisant le Jeum's Day et en maintenant la cohésion du conseil des jeunes à l'aide de temps ludiques (jardins partagés, sorties cohésion), par la création de l'exposition des « Droits de l'enfant » par le Conseil des Enfants, cette dernière a fait le tour des écoles en passant par la médiathèque (vernissage le 20 novembre au centre administratif à l'occasion de la



journée internationale des droits de l'enfant), par l'organisation en collaboration avec le conseil environnemental du marché de connaissances d'éducation au développement durable en partenariat avec l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole) sur le site du Watisart,

la mise en œuvre du programme « Tous en route vers la transition écologique » avec les actions « Moby » et « Watty » et la tenue d'ateliers de sensibilisation aux économies d'énergies avec la remise d'un kit en partenariat avec le CCAS pour les bénéficiaires du RSA.



a continué à investir pour la jeunesse : notamment via le dispositif « Cités éducatives », en organisant une journée de sensibilisation aux handicaps avec toutes les écoles de la commune, en accompagnant des mesures préventives contre des comportements nocifs comme le harcèlement scolaire avec l'installation du banc de l'amitié à l'école Ronsard, en initiant les écoles élémentaires à l'éducation artistique en partenariat avec l'association « Bougez-Rock ».

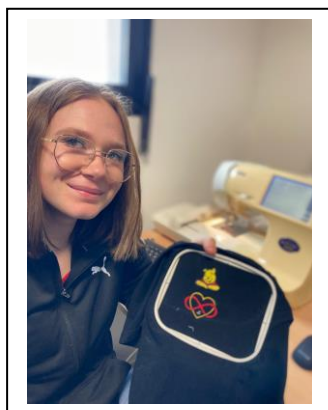
a poursuivi sa dynamique culturelle, commémorative et sportive avec l'organisation des Championnats de France de VTT sur le site du Watissart. Cette opération exceptionnelle a coûté 98 K€ dont 30 K€ de dépenses de personnel qui correspondent à la volonté de la commune de donner un coup de pouce financier aux agents. En 2023, ont eu lieu également la seconde édition de « Sambre en fête » en partenariat avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre où 50 plaisanciers ont été accueillis et des « Féeries jeumontaises » en partenariat avec Jeumont Shopping. Fort des succès de ces événements, la municipalité a confirmé les éditions de la fête de la Bande Dessinée, et du Festival de Jazz. De plus, les administrés se sont vus proposer plusieurs spectacles qui ont fait salle comble comme « Polonia » ou « le Fantôme de Canterville ». En retrouvant ces manifestations traditionnelles, les administrés ont pu participer à la parade du 1^{er} mai, aux cérémonies commémoratives, la marche octobre rose, Wati'days, Fête de l'eau, médaille de la famille française, noces d'or...



a mené des actions de valorisation et de promotion du commerce avec une multitude d'actions comme un concours mis en place par le service commerce de la ville destiné à valoriser les commerçants les plus dynamiques à l'occasion de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, avec l'obtention des labels « Commerce de proximité dans la ville » 2 sourires et « Commerce et artisanat dans la ville ».

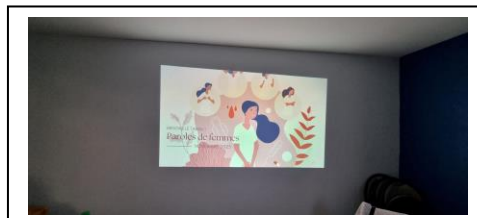


a poursuivi son accompagnement auprès du CCAS : ce qui a permis quelques aménagements



au sein de la résidence autonomie : création d'un salon de « coiffure/esthétique » et la mise en place d'un dispositif acoustique dans la salle d'activités, les animations et ateliers proposés aux administrés de plus de 60 ans ont été renforcés, le colis des aînés est distribué dès l'âge de 68 ans, les « proches-aidants » peuvent trouver un soutien administratif, social et psychologique grâce à la stratégie déployée, un partenariat avec la Maison de Santé

Pluriprofessionnelle favorise la prise en charge de certains patients éloignés du système de



santé, la création de l'action innovante « Questions Sang Tabou » luttant contre la précarité menstruelle avec l'intervention chaque mois d'un professionnel de santé spécialisé dans la thématique abordée a été mise en lumière à l'échelle nationale par les services de l'Etat, la création de la marque de vêtement « Esprit Libre » par les jeunes accompagnés au PRE. La confection se réalise dans le cadre d'ateliers hebdomadaires de broderie numérique et dont les bénéfices des ventes sont au profit de la Croix Rouge. Cela fera l'objet d'un article dans la « Gazette des Communes ».

a poursuivi sa lutte contre l'illectronisme: avec la continuité des actions du conseiller numérique : 51 ateliers ont été proposés accueillant 364 participants, par ailleurs 951 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel dans leurs démarches administratives dématérialisées.



Conclusion :

La forte hausse des coûts des énergies, des produits alimentaires, des matières premières ainsi que les mesures gouvernementales instaurées sans compensation, sont à l'origine de la dégradation du climat social.

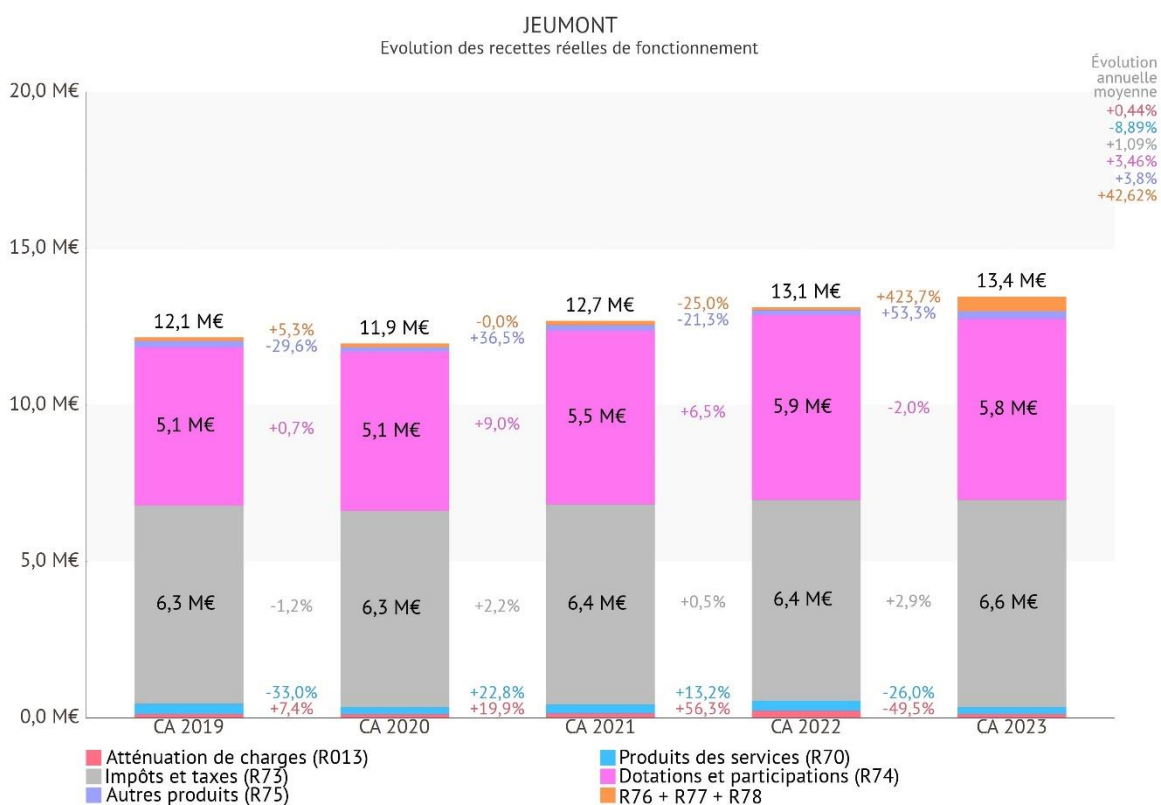
Malgré ce contexte inflationniste, la commune garde le cap et continue d'accompagner le tissu associatif et maintient une offre dense de services grâce à une gestion saine de ses finances engagée depuis plusieurs années et cela sans alourdir sa fiscalité.

Les recettes réelles de fonctionnement

L'augmentation des dotations de l'Etat n'a pas compensé l'inflation.

Le soutien de l'Etat aux contrats aidés a diminué : il correspond à 40% du salaire brut (contre 65% en 2021).

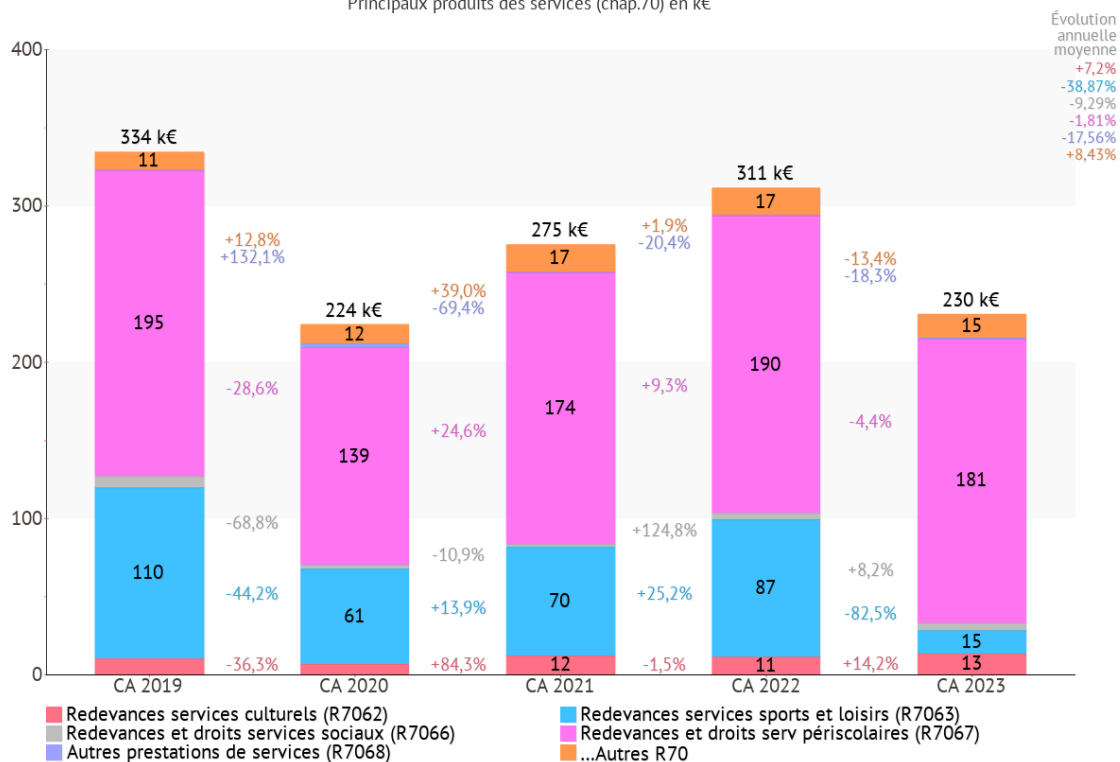
La commune a réussi à compenser ces diminutions et a augmenté les recettes de fonctionnement à hauteur de 2,55% soit 334 K€, en poursuivant sa stratégie pro-active de recherche de financements et le développement du mécénat.



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Atténuation de charges (R013)	107 869,00 €	115 890,00 €	138 933,00 €	217 201,00 €	109 765,00 €
Produits des services (R70)	333 828,00 €	223 576,00 €	274 617,00 €	310 884,00 €	230 057,00 €
Impôts et taxes (R73)	6 330 970,00 €	6 255 437,00 €	6 391 887,00 €	6 422 576,00 €	6 611 055,00 €
Dotations et participations (R74)	5 053 460,00 €	5 089 842,00 €	5 549 179,00 €	5 908 749,00 €	5 790 316,00 €
Autres produits (R75)	203 529,00 €	143 346,00 €	195 670,00 €	154 098,00 €	236 281,00 €
R76 + R77 + R78	111 087,00 €	116 991,00 €	116 951,00 €	87 748,00 €	459 568,00 €

- Le chapitre 70 « Produits des services » baisse d'environ 80 K€ soit 25% car les recettes des ALSH, garderies sont directement reversées dans le budget annexe « Maison de l'Initiative et de l'Animation ».

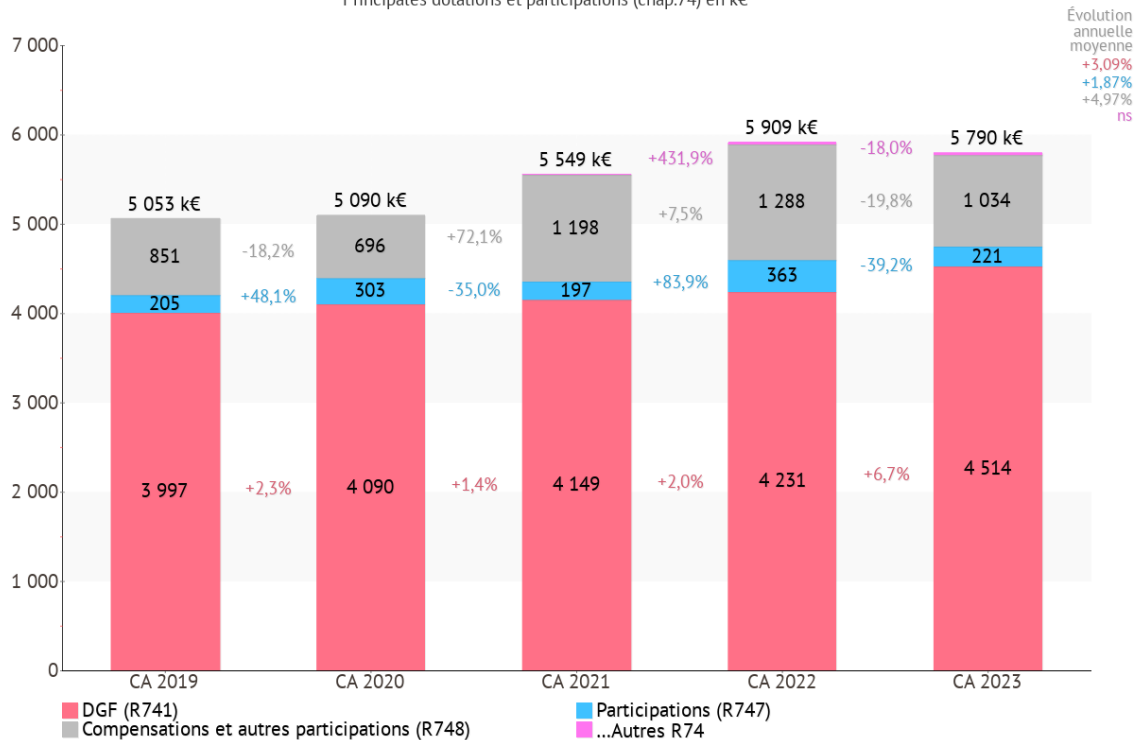
JEUMONT
Principaux produits des services (chap.70) en k€



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Redevances services culturels (R7062)	9 835,00 €	6 263,00 €	11 543,00 €	11 375,00 €	12 989,00 €
Redevances services sports et loisirs (R7063)	109 833,00 €	61 270,00 €	69 763,00 €	87 355,00 €	15 333,00 €
Redevances et droits services sociaux (R7066)	7 243,00 €	2 261,00 €	2 015,00 €	4 530,00 €	4 903,00 €
Redevances et droits serv périscolaires (R7067)	195 066,00 €	139 275,00 €	173 551,00 €	189 699,00 €	181 333,00 €
Autres prestations de services (R7068)	959,00 €	2 226,00 €	681,00 €	542,00 €	443,00 €
...Autres R70	10 892,00 €	12 281,00 €	17 064,00 €	17 383,00 €	15 056,00 €

- Le chapitre 73 « Impôts et taxes » reste stable avec une augmentation de 2.93 % soit 188 K€, une augmentation bien en deçà de l'inflation subie.
- Le chapitre 74 « Dotations, subvention et participations » enregistre une baisse de 118 K€ soit environ 2% qui s'explique par le report de subventions sollicitées à l'exercice suivant suite à certains retards de chantiers.

JEUMONT
Principales dotations et participations (chap.74) en k€



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
DGF (R741)	3 997 217,00 €	4 090 267,00 €	4 148 862,00 €	4 231 023,00 €	4 513 985,00 €
Participations (R747)	204 842,00 €	303 372,00 €	197 102,00 €	362 526,00 €	220 609,00 €
Compensations et autres participations (R748)	851 401,00 €	696 203,00 €	1 198 145,00 €	1 288 233,00 €	1 033 607,00 €
...Autres R74	- €	- €	5 070,00 €	26 967,00 €	22 115,00 €

- On observe une augmentation du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » à hauteur de 82 K€ (53 %) liée notamment aux nouveaux loyers perçus de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

A retenir :

La stabilité des recettes de fonctionnement malgré le transfert d'une partie d'entre elles au budget annexe « Maison de l'Initiative et de l'animation ». L'enjeu sera de poursuivre les dispositifs qui permettront de les accroître (comme les recherches actives de financements, mécénats...) ou d'en créer des nouvelles.

2 - Le programme d'investissement et son mode de financement

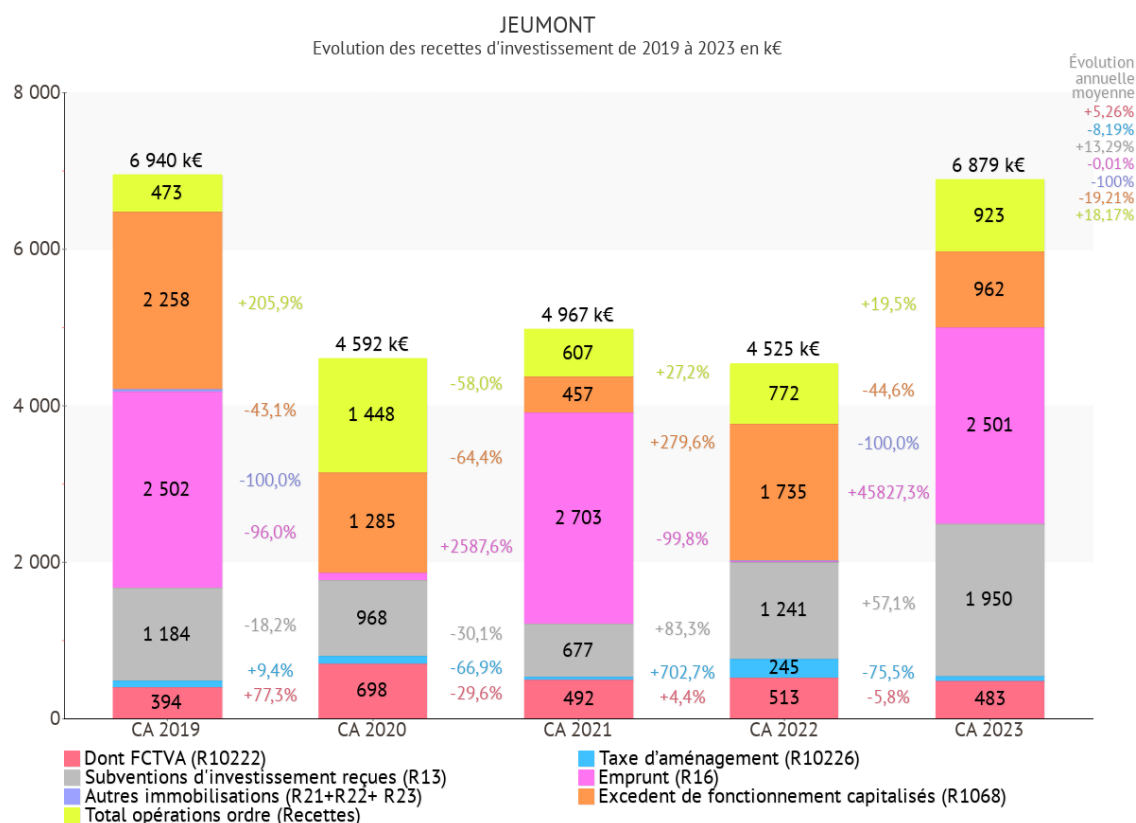
La section d'investissement reste dynamique, la hausse des dépenses de 1 182 k€ par rapport à 2022 l'atteste, la ville s'attèle à mener le programme pour lequel elle s'est engagée depuis le début de la mandature.

Grâce à la mobilisation des services et le maintien des collaborations avec les divers partenaires, la commune poursuit sa transformation en veillant à garder un niveau d'endettement acceptable.

Le respect de la stratégie instaurée par l'équipe municipale (alternance entre mobilisation des excédents et du recours à l'emprunt) a conduit la commune à emprunter 2,5 millions en 2023. La recherche active de financement en permanence est visible, le chapitre 13 passe de 1 241 K€ à 1 949 M€ encaissés. Cela permet à la ville d'avoir une politique d'investissement forte. C'est pourquoi, l'équipe municipale compte poursuivre cette stratégie en 2024 et ce jusqu'à la fin du mandat.

En définitive, l'objectif de maîtrise des dépenses combiné à la recherche active des recettes permet de dégager un excédent de la section d'investissement.

Evolution des recettes et dépenses d'investissement

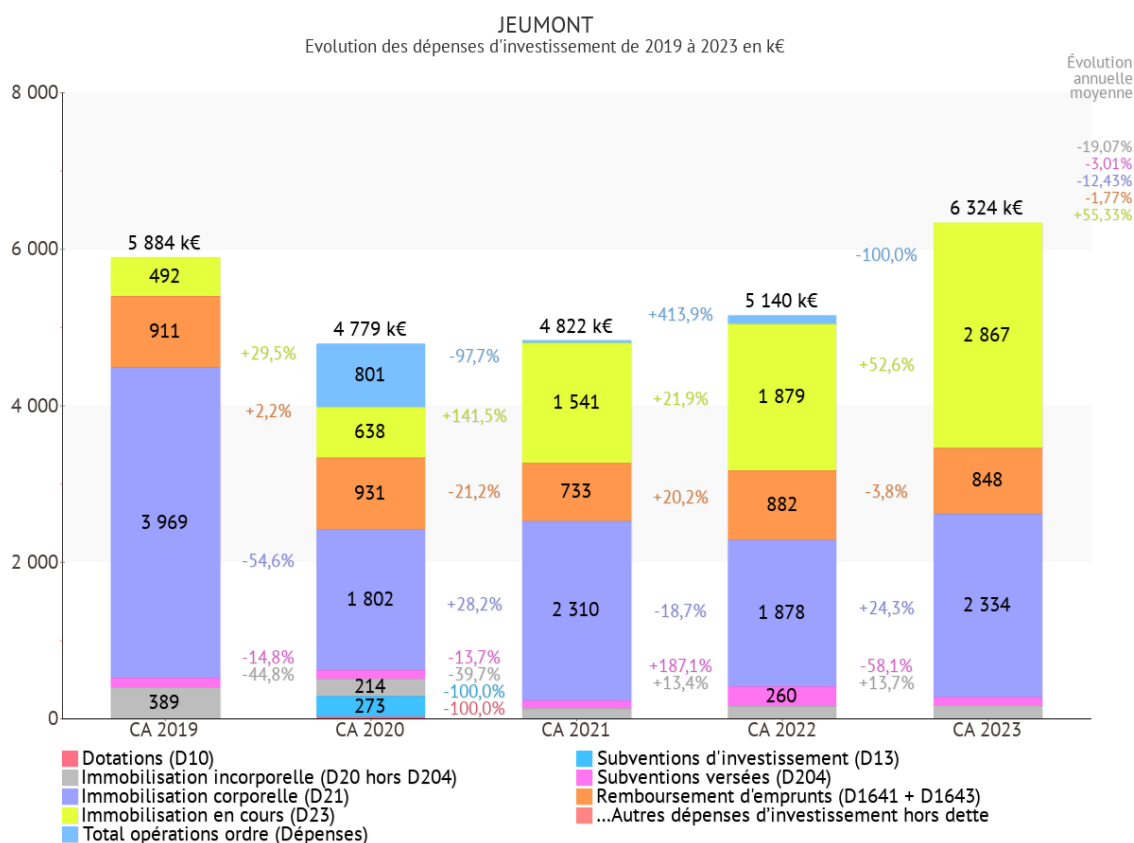


	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dont FCTVA (R10222)	393 847,00 €	698 439,00 €	491 770,00 €	513 299,00 €	483 399,00 €
Taxe d'aménagement (R10226)	84 250,00 €	92 189,00 €	30 474,00 €	244 599,00 €	59 868,00 €
Subventions d'investissement reçues (R13)	1 183 591,00 €	968 462,00 €	677 189,00 €	1 241 026,00 €	1 949 597,00 €
Emprunt (R16)	2 501 851,00 €	100 562,00 €	2 702 650,00 €	5 446,00 €	2 501 201,00 €
Autres immobilisations (R21+R22+ R23)	45 515,00 €	- €	- €	13 177,00 €	- €
Excédent de fonctionnement capitalisés (R1068)	2 257 890,00 €	1 284 522,00 €	457 159,00 €	1 735 296,00 €	961 932,00 €
Total opérations ordre (Recettes)	473 228,00 €	1 447 667,00 €	607 393,00 €	772 494,00 €	922 867,00 €

La commune a financé sa part à charge des projets d'investissement via un emprunt conformément à la stratégie fixée depuis de nombreuses années.

La veille sur les financements possibles et les sollicitations d'acomptes et de soldes de subventions, en fonction de l'avancée des projets, reste active et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Le chapitre 13 témoigne d'une belle progression (+57%) soit une augmentation de 708 K€.

Cette gestion, associée à une maîtrise des dépenses d'investissement, permet de maintenir un niveau important de ces dernières et de valoriser sereinement le patrimoine communal.



	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dotations (D10)	- €	14 547,00 €	- €	- €	- €
Subventions d'investissement (D13)	- €	273 160,00 €	- €	- €	- €
Immobilisation incorporelle (D20 hors D204)	388 727,00 €	214 426,00 €	129 291,00 €	146 582,00 €	166 718,00 €
Subventions versées (D204)	122 997,00 €	104 777,00 €	90 480,00 €	259 750,00 €	108 831,00 €
Immobilisation corporelle (D21)	3 969 275,00 €	1 801 765,00 €	2 309 545,00 €	1 878 217,00 €	2 333 715,00 €
Remboursement d'emprunts (D1641 + D1643)	910 965,00 €	931 103,00 €	733 409,00 €	881 585,00 €	848 205,00 €
Immobilisation en cours (D23)	492 481,00 €	637 923,00 €	1 540 765,00 €	1 878 551,00 €	2 866 703,00 €
...Autres dépenses d'investissement hors dette	- €	- €	- €	- €	- €
Total opérations ordre (Dépenses)	- €	800 971,00 €	18 570,00 €	95 423,00 €	- €

Les investissements financés en 2023 correspondent aux opérations suivantes :

- **L'Ecole RONSARD** avec une première phase de travaux réalisés : réfection de la toiture de la cantine et réfection des sanitaires ;
- La réorganisation structurelle et énergétique de **l'Ecole La Fontaine**;
- La livraison d'un **terrain synthétique de Football** et d'un **stade d'athlétisme** sur le complexe **Alain Mimoun**,
- L'achèvement **du restaurant inclusif et d'application**
- Réhabilitation de l'Hôtel de **Police Municipale** et création d'un **Centre de Supervision Urbaine**,
- Entretien et renforcement des berges de **l'étang Lapeyre**
- La poursuite de la **vidéoprotection** avec l'installation de caméras supplémentaires
- **La réfection de plusieurs bâtiments communaux** : remplacement vitrages Univers de la Coiffure (propriété communale), isolation de la salle Estienne D'Orves, changement des têtes de détection à l'école Du Bellay, passage de la fibre optique aux ateliers municipaux, mise aux normes des alarmes et des contrôles d'accès, etc.

A retenir :

Les efforts de recherche de financements dans tous les projets engagés permettent à la commune de poursuivre ses investissements à un rythme soutenu. Le niveau élevé d'investissement est permis aussi par la mobilisation d'un emprunt pour financer sa part à charge dans les projets engagés. Cette ligne de conduite insufflée depuis plusieurs années permet de garantir la bonne gestion des deniers publics.

III Les orientations budgétaires pour 2024

Lors de l'élaboration du budget 2024, il faudra intégrer les incertitudes des contraintes extérieures économiques, politiques ou géopolitiques. Il faudra également tenir compte du fait que les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement plus soutenu des collectivités continuent de rester limités, voire d'être réduits.

1. La section de fonctionnement

Les dépenses à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, fournitures de bureaux, gels, fluides, téléphonie, entretien des bâtiments communaux, du matériel et des espaces publics, consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

En 2023, le travail sur l'efficacité des achats a permis de limiter l'impact de la hausse des énergies et d'obtenir les prix les plus avantageux. De plus, des actions de sensibilisation et de prévention sur les écogestes ont permis d'associer l'ensemble des acteurs de la collectivité pour relever le défi et conserver une offre de service dense.

Il s'agira, en 2024, de poursuivre ce mode de fonctionnement en tenant compte de la conjoncture et notamment le fait que la commune ne bénéficie d'aucun dispositif tel que le « filet de sécurité » ou « l'amortisseur électricité ».

Il faudra intégrer ces variations et optimiser les dépenses afin que le montant total de la section de fonctionnement soit équivalent à celui du CA 2023.

Les dépenses de personnels de la ville ont augmenté en 2023, pour les raisons évoquées précédemment.

Elles continueront d'évoluer en fonction des mesures nationales légales (revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du SMIC (Salaire Minimum de Croissance), application de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, le régime indemnitaire RIFSEEP...), ainsi que l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). En effet, la moyenne d'âge des agents de la collectivité (49 ans) implique les salaires versés soient plus élevés mais aussi que les problèmes de santé soient plus récurrents.

La collectivité continuera à mettre en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) à l'échelle de la commune, les recrutements, les évolutions de carrières, les versements effectués auprès de PLURELYA, du Centre de Gestion.

L'ensemble de ces indicateurs ont été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses de personnel en 2023.

Ainsi pour 2024, la municipalité envisage des dépenses un peu plus hautes que celles prévues au CA 2023.

Elles correspondent à l'évolution classique des carrières des agents mais aussi à la prise en charge de frais liés aux événements qui auront lieu en 2024 : championnats d'Europe de Trial de VTT, élections européennes, festival de Jazz, Féeries jeumontaises...

Les charges de gestion courante resteront stables puisque la municipalité souhaite maintenir un lien fort avec les associations qui proposent des animations et événements au sein de la commune tout en accompagnant les administrés.

Les recettes

Le produit des contributions (chapitre 73) sera repris dans le BP 2024 en fonction des notifications des services fiscaux.

La loi de finances 2024 estime que la progression de la DGF en 2024, soit 220 millions d'euros pour le bloc communal, ne pourra pas compenser les effets de l'inflation, estimée par la Banque de France à 2,6% en 2024.

En dehors des recettes fiscales, il est à noter que les recettes de fonctionnement devraient être au même niveau que celles perçues en 2023, à savoir :

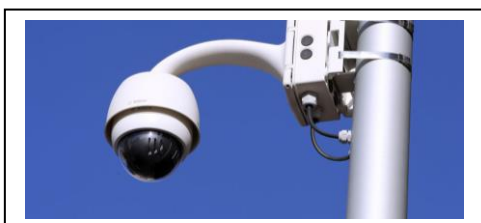
- Les produits des services (chapitre 70) resteront stables et seront répartis entre le budget du centre social MIA et celui de la commune ;
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) seront équivalentes. En effet, si la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comme les années précédentes baisse, elle sera compensée par l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine).

2. Les orientations en matière d'investissement pour 2024 :

Le Programme d'investissement :

La Requalification du Pôle-Gare / Centre-Ville de Jeumont :

Cette ambitieuse opération se poursuit avec les démolitions des résidences Joffre et celle du bâtiment « les compagnons », préalables aux aménagements de la place basse et de la voie jardinée. A cela s'ajoutent les constructions de la place de la République et de la rue Jean Jaurès.



Le programme pluriannuel de vidéoprotection :

Le déploiement continue afin d'atteindre l'objectif fixé à une **centaine de caméras** sur le territoire communal en plus du centre de supervision urbaine installé en 2023.

Les travaux de voirie avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (*Fonds de concours voirie et amendes de Police*) :

Plusieurs opérations sont concernées avec le versement de nos participations pour :

- les aménagements de voirie et d'amélioration de la sécurité des rues Gabriel Péri et de Colleret ;
- et les réfections des rues Marx Dormoy et André Messager.

Les travaux de la Phase II de l'école Ronsard

Après avoir réhabilité une partie de l'école avec la mise en accessibilité et la réfection des sanitaires de l'école, la création d'une salle d'activités et bibliothèque, la réfection des sols du hall d'entrée et des couloirs au rez de chaussée, les travaux d'étanchéité de la couverture de l'espace de restauration scolaire, les travaux se poursuivront en 2024 avec le **changement des menuiseries et l'isolation des façades**.





La rénovation thermique, énergétique et modernisation du Centre Administratif Georges Pompidou

Engagée dans une démarche d'atténuation du changement climatique et de sobriété de ses bâtiments publics, la ville de Jeumont a la volonté d'effectuer une rénovation complète du centre administratif qui accueille une multitude de services publics qui méritent d'être valorisés et qui répondent à un besoin important de la population même au-delà du périmètre communal. Après une phase d'étude en 2023, les travaux démarreront courant 2024. L'objectif étant d'atteindre le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Réhabilitation du Centre Culturel André Malraux.

Suite aux violences urbaines de juin dernier, la réfection complète du bâtiment est à prévoir.

En 2024, en fonction des retours des assureurs, une intervention pour le désamiantage, curage et déblaiement sera effectuée, puis mise en place des tourelles pour apprécier l'état de la charpente et les éventuelles mesures conservatoires. Suivra



l'intervention du cabinet missionné par l'assureur pour procéder à l'expertise des dommages.

Extension et réhabilitation de la Maison de l'Initiative et de l'Animation.



Ce projet répond à la stratégie qui consiste à tout mettre en œuvre pour garantir la fonction accueil de cet équipement agréé « Centre Social » par la CAF et du personnel qui y est affecté. L'idée étant de transformer la MIA avec le projet de :

- Créer un espace accueil du public avec une entrée plus visible
- Créer de l'espace pour permettre de l'activité
- Favoriser les circulations et les connexions à l'intérieur du bâtiment (Crèche - PMI- Services Internes de la MIA)

Le programme pluriannuel de mise en œuvre de l'Ad'Ap

L'agenda d'accessibilité programmée nécessite la prévision de crédits nécessaires à sa mise en œuvre avec pour l'année 2024 des aménagements au niveau de l'Eglise et du site du Watissart, très fréquenté pendant la période estivale.

La requalification de la friche ROCAMAT

Un projet de renouvellement urbain majeur pour le changement d'image de l'entrée de Ville qui intègre les enjeux et principes d'un **territoire durable**. Pour Jeumont, le projet de requalification de cette friche en **cœur de ville** est une opportunité environnementale mais également pour le développement économique et social local. De plus, conforme au Zéro Artificialisation Nette du plan Biodiversité.

IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2024 :

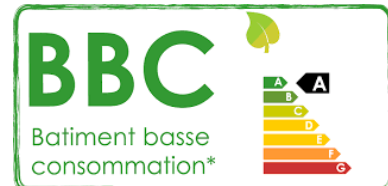


un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2024

A la lumière de ces différentes indications, informations et tendances contenus dans le présent document, la ville de Jeumont doit poursuivre son anticipation et appréhender les mutations qui s'annoncent.

De même, il convient de poursuivre la **maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et la recherche systématique d'économies**. Les démarches qui visent à mettre en place des mesures en matière **d'efficacité énergétique** sont des exemples à suivre.

Les opérations de réhabilitation de bâtiments dans le respect de la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), notamment pour le Centre Administratif et l'Ecole Ronsard permettant de diminuer drastiquement les consommations d'énergies **illustrent bien cette volonté communale**.



De plus, la ville tient à se **moderniser** pour répondre aux besoins de ses habitants en s'adaptant aux nouvelles technologies, la qualité des services proposés sont d'ailleurs reconnus par l'obtention des labels suivants :

- Consolidation du label **Ville Internet @@@** (3 arobases)
- **Label cimetière Nature niveau 2** (nouveau cimetière), niveau 1 (ancien cimetière)
- Label « **Commerce de proximité dans la ville** » **2 sourires** et lauréate du **trophée «Initiative et créativité** »

Les nombreux projets prévus dans les années à venir et le niveau ambitieux d'investissement affiché pour transformer la ville de Jeumont en profondeur sont nécessaires pour anticiper les défis de demain. Il est important d'investir quand les co-financements sont au plus haut.

Ces derniers devront nécessairement faire l'objet d'une **programmation conditionnée au respect de la stratégie** suivante :

Il est donc proposé de :

- **de ne pas augmenter les taux d'imposition du Foncier** afin de préserver les contribuables et de ne pas augmenter la pression fiscale,
- **rechercher systématiquement les économies** de gestion,
- **maîtriser les dépenses** de fonctionnement et garantir **une capacité d'autofinancement satisfaisante**,
- **conditionner l'engagement** des programmes d'investissement structurants à **l'obtention de subventions**. C'est la raison pour laquelle la Ville de Jeumont dépose de très nombreux dossiers de demandes de subventions pour bénéficier de la manne financière du PACTE, du Fonds Vert et recueillir le maximum de financement, afin de baisser la part à charge communale.
- et enfin, alterner la **mobilisation de l'excédent de fonctionnement** cumulé et le **recours à l'emprunt** pour le financement des projets d'investissement.

Ces éléments guideront l'élaboration prochaine du budget primitif de l'exercice 2024.



VILLE DE JEUMONT

Centre Administratif Georges Pompidou
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.mairie-jeumont.fr - communication@mairie-jeumont.fr - 03 27 39 50 55